

## Conseil d'administration Séance du 10 juillet 2023

ACTE ADMINISTRATIF	QUESTIONS RESSOURCES HUMAINES
Acte 42/2023	
	Grille de rémunération des personnels
	contractuels

Vu les articles L712-1 à L712-6, L712-6-1 et L719-7 du code de l'éducation Vu la présentation auprès du Comité Social de l'Administration en date du 24 avril 2023

Le Conseil d'administration adopte la modification de la grille de rémunération des personnels contractuels.

Document annexé.

A Saint Etienne le 11 juillet 2023 Le Président du Conseil d'Administration, Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR: 31 CONTRE: 0 ABST: 0

## ACTUALISATION DE LA CARRIERE DES AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS A compter du 1er janvier 2023 pour les A et les B et 1er mai pour les C.

